
Présidence : Albanie

**SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL PERMANENT
(1282^e séance plénière)**

1. Date : mardi 29 septembre 2020 (Neuer Saal, par visioconférence)

Ouverture : 17 h 05

Clôture : 19 h 25

2. Président : Ambassadeur I. Hasani

3. Sujets examinés-Déclarations-Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : POINT FAIT PAR LE REPRÉSENTANT
PERSONNEL DU PRÉSIDENT EN EXERCICE DE
L'OSCE POUR LE CONFLIT DONT LA
CONFÉRENCE DE MINSK DE L'OSCE EST SAISIE

Président, Représentant personnel du Président en exercice de l'OSCE pour le conflit dont la Conférence de Minsk de l'OSCE est saisie, France (également au nom des États-Unis d'Amérique et de la Fédération de Russie), Allemagne-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration), Fédération de Russie, États-Unis d'Amérique, France, Canada, Norvège, Suisse, Royaume-Uni, Kazakhstan, Ukraine, Grèce, Représentant de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, Italie, Biélorussie, Géorgie, Turquie (annexe 1), Chypre, Azerbaïdjan (annexe 2), Arménie (annexe 3)

Point 2 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

Aucune déclaration

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

Aucune déclaration

4. Prochaine séance :

Jeudi 1^{er} octobre 2020, à 10 heures, Neuer Saal, par visioconférence



1282^e séance plénière
Journal n° 1282 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION TURQUE

Merci, Monsieur le Président.

Nous nous félicitons de la présence du Représentant spécial du Président en exercice de l'OSCE pour le conflit dont la Conférence de Minsk de l'OSCE est saisie. Nous avons pris note de la mise au point qu'il a effectuée.

Monsieur le Président,

L'Azerbaïdjan est un pays avec lequel la Turquie a des liens d'amitié et des relations fraternelles profondément enracinés. Le 27 septembre, le Président Erdoğan a déclaré à ce sujet que la nation turque continue de soutenir ses frères et sœurs azerbaïdjanais par tous les moyens, comme elle l'a toujours fait.

Le même jour, les forces armées arméniennes ont procédé à des tirs d'artillerie massifs visant des positions de l'armée azerbaïdjanaise et des zones résidentielles civiles en violation du cessez-le-feu en vigueur le long de la ligne de contact au Haut-Karabakh.

Nous condamnons fermement les attaques arméniennes et nous tenons à exprimer nos condoléances à l'Azerbaïdjan pour les Azerbaïdjanais qui ont perdu la vie dans les offensives, ainsi qu'à leurs familles. Nous souhaitons un prompt rétablissement aux blessés.

Les attaques de l'Arménie, qui constituent une violation flagrante du droit international, ont fait des victimes civiles, et ses provocations ont désormais atteint un niveau qui menace directement la paix et la stabilité régionales et internationales. L'Arménie a une fois de plus montré qu'elle est le plus grand obstacle à la paix et à la stabilité dans la région.

La Turquie soutient pleinement et sans réserve l'Azerbaïdjan dans ce processus. Nous soutenons ce pays non seulement parce que des liens particuliers nous unissent mais aussi en raison de sa position morale. En effet, l'Azerbaïdjan est non seulement la partie lésée au regard du droit international mais aussi celle qui a dû porter le lourd fardeau humanitaire que représentent les centaines de milliers de personnes qui sont déplacées à l'intérieur du pays.

L'Azerbaïdjan fait usage de son droit de légitime défense pour protéger son peuple et son intégrité territoriale. Il est important de constater que, d'un point de vue juridique, les

forces armées azerbaïdjanaises mènent des contre-offensives à l'intérieur des frontières internationalement reconnues de leur pays, sur un territoire qui est sous occupation arménienne illégale depuis près de trois décennies.

L'Arménie préfère que le conflit ne soit pas résolu et profite du blocage de la situation. Elle se pose en négociatrice mais l'absence de résultats du Groupe de Minsk, qui dure depuis des années, lui convient parfaitement. En fait, la non-résolution du conflit la récompense. Or cette situation n'est pas tenable, et elle est injustifiable sur le plan juridique et moral. L'approche de l'Arménie visant à perpétuer son occupation illégale est même exposée dans son nouveau document de stratégie de sécurité nationale.

L'Arménie a également commencé à installer illégalement des Arméniens de souche dans les territoires occupés, y compris des Arméniens de souche du Moyen-Orient, en violation des Conventions de Genève. L'Arménie tente de modifier la structure démographique des territoires qu'elle a occupés.

La Turquie a adopté dès le début une attitude cohérente à l'égard du conflit du Haut-Karabakh. Elle continue d'appuyer une solution pacifique et négociée sur la base du droit international et dans le respect de l'intégrité territoriale de l'Azerbaïdjan.

Nous comprenons que l'Azerbaïdjan soit déçu par l'incapacité du Processus de Minsk à faire des progrès concrets vers une solution. Nous comprenons également que ce pays protège ses droits contre l'Arménie, qui est coupable mais qui essaie pourtant de jouer les innocentes et cherche à se défaire de ses responsabilités. Telle est la psychologie arménienne.

L'Arménie a recours à la pratique visant à déformer les événements historiques. Elle agit de façon hystérique. Cette approche est la manifestation d'une mentalité qui construit son identité en ne tirant que de l'hostilité de l'interprétation unilatérale de l'histoire et qui tente de légitimer sa propre agressivité en violation du droit international.

Monsieur le Président,

Le parti-pris qui consiste à se tenir, au nom de l'impartialité, à égale distance de l'agresseur et de la victime récompense finalement l'envahisseur, à savoir l'Arménie. Cette approche n'est ni juridiquement ni moralement correcte. Les déclarations neutres ne font qu'apaiser, voire encourager l'Arménie. Elles ne la dissuadent pas.

Le mépris affiché par les Arméniens pour les résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies et les décisions de l'OSCE enlève toute raison d'être aux normes internationales. De plus, le Groupe de Minsk n'est pas en mesure de changer cette situation depuis des années. Dès lors, comment pouvons-nous parler d'un ordre international fondé sur des règles si nous fermons les yeux sur cette confiscation de territoires ?

La communauté internationale doit se tenir aux côtés des justes et des véritables victimes.

Nous appelons donc la communauté internationale, en particulier les coprésidents du Groupe de Minsk, à faire pression sur l'Arménie pour l'inciter à reprendre des négociations sérieuses et globales.

Je vous prie de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de ce jour.

Merci



1282^e séance plénière
Journal n° 1282 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION AZERBAÏDJANAISE

Monsieur le Président,

En premier lieu, nous voudrions dire combien nous sommes déçus que la Présidence albanaise ait décidé de convoquer cette séance extraordinaire du Conseil permanent sans tenir de consultations préalables appropriées avec la délégation azerbaïdjanaise.

J'attire l'attention du Conseil permanent sur une nouvelle provocation militaire de grande ampleur lancée par l'Arménie contre l'Azerbaïdjan le long de la ligne de front. Dans la matinée du 27 septembre 2020, les forces armées arméniennes ont ouvert le feu et attaqué les positions des forces armées azerbaïdjanaises au moyen d'armes de gros calibre, de lance-mortiers et de canons d'artillerie. Cette offensive a tué des civils et des militaires azerbaïdjanais. Des dommages importants ont été causés à des biens et infrastructures publics et privés. À ce jour, 12 civils ont été tués, dont deux enfants. Cinq d'entre eux sont des membres d'une même famille. Trente-cinq civils ont été grièvement blessés.

Comme en avril 2016 et plus récemment en juillet 2020, les forces armées arméniennes prennent délibérément pour cible la population et les infrastructures civiles, en violation des obligations de l'Arménie et des normes et principes fondamentaux du droit international, y compris le droit international humanitaire. À l'heure où nous parlons, les forces armées arméniennes continuent de bombarder des zones densément peuplées à l'intérieur de l'Azerbaïdjan, à proximité de la ligne de front. Cent cinquante bâtiments d'habitation ont été détruits. La fiche d'information a été publiée sous la cote SEC.DEL/394/20.

Afin de repousser l'agression militaire de l'Arménie et d'assurer la sécurité des civils et des zones résidentielles densément peuplées au sein même des territoires internationalement reconnus de l'Azerbaïdjan, les forces armées azerbaïdjanaises prennent des mesures contre-offensives dans le cadre du droit de légitime défense et dans le plein respect du droit international humanitaire. L'Azerbaïdjan intervient sur son propre territoire souverain en prenant les mesures adéquates et proportionnées qui sont nécessaires pour repousser la menace imminente qui pèse sur sa souveraineté et son intégrité territoriale et sur la sécurité de sa population civile.

La poursuite de l'occupation par les forces armées arméniennes de la région du Haut-Karabakh et des districts azerbaïdjanais adjacents ainsi que les attaques armées et les provocations militaires contre son pays ont contraint le Président de la République d'Azerbaïdjan à décréter la loi martiale à partir de minuit le 28 septembre 2020, conformément aux dispositions pertinentes de la Constitution azerbaïdjanaise.

Cet acte d'agression de l'Arménie contre l'Azerbaïdjan est une nouvelle violation flagrante des normes et principes fondamentaux du droit international et en particulier du droit international humanitaire, y compris les Conventions de Genève de 1949 et leurs protocoles additionnels, ainsi que des résolutions 822, 853, 874 et 884 (1993) du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, qui exigent le retrait immédiat, complet et inconditionnel des forces armées arméniennes des territoires azerbaïdjanais occupés, et de la résolution 62/243 de l'Assemblée générale de l'ONU intitulée « La situation dans les territoires azerbaïdjanais occupés ».

Cette attaque armée, qui n'est pas un acte isolé ou sporadique mais fait partie de la politique systématique et générale de l'Arménie de recours à la force, doit être analysée dans le contexte des tentatives constantes des dirigeants arméniens de saboter le processus de paix en se livrant à des déclarations et des actions irresponsables. Elle fait suite aux dernières provocations de la partie arménienne, notamment son attaque armée en direction de la région de Tovuz du 12 au 16 juillet 2020, la provocation du groupe de sabotage-reconnaissance en direction de la région de Goranboy le 23 août, le changement illégal du caractère démographique, culturel et physique des territoires occupés, y compris par l'installation de populations arméniennes et la participation à des activités économiques et autres illégales dans ces territoires, ainsi que d'autres déclarations et actions provocatrices des dirigeants arméniens.

Je ne rappellerai pas, pour gagner du temps, toutes les déclarations et actions bellicistes des dirigeants arméniens. La délégation azerbaïdjanaise a distribué aux États participants une compilation non exhaustive de ces interventions dans le document SEC.DEL/373/20. Je me concentrerai aujourd'hui sur certaines de ces actions notoires, leurs conséquences et implications pour le processus de règlement des conflits, et sur la voie à suivre.

Malgré certaines attentes, le calme qui règne sur la ligne de front depuis au moins septembre 2018 n'a pas permis de faire avancer les négociations. Certes, la fréquence des réunions entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan s'est accrue, mais le manque de volonté politique de la partie arménienne de résoudre le conflit a fini par se transformer en opposition ouverte à toute forme de progrès dans le processus de règlement politique du conflit. Au lieu de respecter son engagement de préparer sa population à la paix, les dirigeants arméniens ont reproduit la politique de leurs prédécesseurs, tant en paroles qu'en actes, et sont même allés plus loin en faisant dérailler le processus de paix au point de lui causer des dommages irréparables. La déclaration du Premier Ministre arménien « Le Karabakh est l'Arménie » est le coup le plus grave porté au processus de négociation. Ce haut dirigeant a très récemment présenté à l'Azerbaïdjan ce qu'il est convenu d'appeler sept conditions inacceptables et sans fondement, y compris sa nouvelle invention, le droit à l'« autodétermination sans restrictions », qui n'a rien à voir avec le droit international et les principes et engagements de l'OSCE et va à l'encontre des résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU et des décisions de l'OSCE sur le conflit entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan.

L'Arménie remet continuellement en question le format des négociations en essayant d'imposer la participation du régime fantoche illégal qu'elle a établi dans les territoires occupés au processus de négociation. Les hauts responsables arméniens dénoncent publiquement leur adhésion à la logique et aux principes qui sous-tendent le processus de négociation mené par le Groupe de Minsk de l'OSCE depuis des années. Ils rejettent toute approche progressive du règlement du conflit et ont une interprétation erronée des principaux documents et décisions de l'OSCE pertinents ainsi que des principes de l'Acte final de Helsinki.

Ces déclarations et ces actions démontrent clairement que ce pays a choisi de ne pas saisir l'occasion de participer de façon constructive aux négociations et qu'il essaie désespérément de faire dérailler le processus de paix à tout prix afin de prolonger l'occupation des territoires de l'Azerbaïdjan en vue d'imposer un fait accompli.

Je tiens à réaffirmer une fois de plus que l'approche par étapes, qui vise dans un premier temps à éliminer les principales conséquences du conflit, en commençant par le retrait immédiat, complet et inconditionnel des forces armées arméniennes de la région du Haut-Karabakh et d'autres territoires azerbaïdjanais occupés, se fonde sur les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et les décisions de l'OSCE, en particulier la Réunion supplémentaire du Conseil de la CSCE de 1992 ainsi que la décision adoptée lors du sommet CSCE/OSCE de Budapest en 1994, qui définit le mandat des coprésidents du Groupe de Minsk et fournit le cadre politique et juridique du règlement du conflit. Il s'agit de décisions adoptées par consensus par l'OSCE et entérinées par les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité de l'ONU, qui ne peuvent pas faire l'objet d'une renégociation. Nous avons averti à plusieurs reprises nos interlocuteurs que tout écart par rapport à ce cadre de négociation établi est un grave coup porté à l'ensemble du processus de paix et doit être dûment pris en compte par la communauté internationale, en particulier par les coprésidents du Groupe de Minsk.

D'aucuns ont déclaré qu'il n'y avait pas de solution militaire au conflit. Nous voudrions également le croire. Mais lorsque l'on fait de telles déclarations, il faut également se demander quelles sont les entraves au règlement politique du conflit, quels sont les obstacles à l'élimination de ses conséquences et quelles mesures doivent être prises pour y remédier. On peut se demander par ailleurs si nous sommes sur la bonne voie et si, en tant qu'États participants de l'OSCE, nous en faisons assez pour mettre en œuvre nos propres décisions. Or on nous offre, comme seule réponse, un silence assourdissant.

L'absence de réaction adéquate de la part de la communauté internationale, y compris de l'OSCE, aux déclarations irresponsables et aux actes d'agression de l'Arménie, à la politique manifeste de deux poids, deux mesures et aux approches sélectives dans l'application des principes de l'Acte final de Helsinki n'a fait que contribuer au sentiment d'impunité de ce pays et à la permissivité qui a conduit à l'aventurisme arménien d'il y a deux jours.

Aujourd'hui, je m'adresse à ceux qui ont appelé à un cessez-le-feu et à la reprise de négociations sérieuses et de fond. Je saisis l'occasion qui m'est donnée pour m'attarder sur la question du cessez-le-feu, évoquée par les représentants de l'Union européenne (y compris les pays alignés), de la Fédération de Russie, des États-Unis d'Amérique, de la France, du Canada, de la Norvège, de la Suisse, du Royaume-Uni, du Kazakhstan, de la Grèce, de

l'Italie, de la Biélorussie, de la Géorgie, de Chypre et de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, car l'expérience acquise au cours des années précédentes montre que leur interprétation du terme est très étroite.

Premièrement, le cessez-le-feu doit être respecté et appliqué intégralement et sans réserve. On ne peut pas exiger le respect d'un régime de cessez-le-feu quand il correspond à vos intérêts et ignorer ses violations dans le cas contraire. Nous avons d'ailleurs signalé à maintes reprises à la communauté internationale que la poursuite du conflit et la présence illégale des forces armées arméniennes dans les territoires azerbaïdjanais occupés demeurent les principales causes de violation du régime de cessez-le-feu et d'escalade de la situation. Le cessez-le-feu de 1994 découle des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité de l'ONU. La résolution 822 (1993) du Conseil de sécurité établit un lien explicite entre la cessation de toutes les hostilités par l'instauration d'un cessez-le-feu durable et le retrait immédiat de toutes les forces d'occupation des territoires azerbaïdjanais occupés. La cessation des tirs et de toutes les activités militaires dans la zone de conflit en 1994 a obligé les deux parties à prendre une série de mesures spécifiques telles que le retrait des troupes des territoires occupés, le déploiement d'observateurs internationaux, le rétablissement des communications, le retour des populations déplacées et la poursuite du processus de négociation. Par conséquent, l'accord de cessez-le-feu établit un lien évident entre la cessation des tirs et des activités militaires, d'une part, et le retrait des troupes arméniennes des territoires occupés, le rétablissement des communications et le retour des personnes déplacées dans leurs foyers, d'autre part. Des éléments similaires se retrouvent dans les documents pertinents de l'OSCE de 1992, 1994 et 1996 même si leur formulation est légèrement différente.

Nous devons donc être clairs sur le fait que ces mesures et les liens qui les unissent doivent être pris en considération dans leur intégralité et non en isolant des éléments particuliers. On ne peut exiger le respect du régime de cessez-le-feu et limiter en même temps son champ d'application à l'échange de tirs à travers la ligne de front au moyen de différents types d'armes. Les violations du cessez-le-feu comprennent notamment les tentatives de pérenniser l'occupation des territoires, de consolider et de renforcer les positions militaires, de transférer des équipements et du matériel militaires vers ces territoires, de mener des exercices militaires de grande envergure, de refuser de se retirer des territoires occupés ou de s'opposer au retour des personnes déplacées dans leurs foyers d'origine. Tels sont les principaux éléments de la politique et de la pratique que l'Arménie mène ouvertement ces dernières décennies en violation directe de l'accord de cessez-le-feu. Or, aucune condamnation de ces violations n'a été prononcée depuis des décennies, ni au sein de l'OSCE ni en public.

Deuxièmement, un cessez-le-feu, même s'il existe depuis longtemps, n'est pas censé durer éternellement. Il est destiné à servir de tremplin à une action diplomatique ayant pour but de résoudre le conflit sur le plan politique. Je tiens à souligner que dans les accords de cessez-le-feu, l'Azerbaïdjan et l'Arménie ont réaffirmé leur volonté d'accélérer et d'intensifier les négociations en vue de la conclusion d'un accord politique de cessation du conflit armé. Cet engagement est un élément clef, fait partie intégrante du régime de cessez-le-feu et définit son objectif général. Le régime de cessez-le-feu peut difficilement être durable s'il n'est pas associé à des négociations de fond visant au règlement du conflit. Les négociations ont été sapées par le refus des dirigeants arméniens d'engager des pourparlers de

fond et leur appétence pour les déclarations extrêmement provocatrices et belliqueuses. C'est la principale raison de l'échec du cessez-le-feu. L'escalade récente le prouve.

En ce qui concerne les appels à des négociations de fond, celles-ci doivent avoir des objectifs, des résultats et des produits concrets tels qu'ils sont définis dans les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU et les décisions de l'OSCE. Nous pensons que les objectifs du Processus de Minsk et les résultats concrets que le Groupe de Minsk devrait obtenir pour les réaliser manquent de clarté. Lorsque nous avons voulu les clarifier, notamment dans le cadre du processus budgétaire unifié, nous avons été confrontés à la résistance des pays coprésidents, du Groupe de planification de haut niveau et du Représentant personnel du Président en exercice. En revanche, on nous a proposé de discuter de certaines conditions vagues propices à la reprise des négociations, ce qui est en soi une condition préalable. Depuis septembre 2018 au moins, nous avons constaté une période d'accalmie sans précédent sur la ligne de front. A-t-elle débouché sur des négociations de fond axées sur des résultats ou sur des progrès tangibles que nous pourrions prendre en compte ? La réponse est non.

L'Azerbaïdjan n'a cessé de souligner que le statu quo actuel et les tensions sur la ligne de front n'étaient pas dans son intérêt, et qu'il était en effet la partie la plus désireuse de trouver le plus rapidement possible une solution durable au conflit. Toutefois, les forces armées azerbaïdjanaises ne resteront pas inactives : elles répondront comme il convient à toute provocation et violation du cessez-le-feu par l'Arménie. Il convient de souligner que ni le cessez-le-feu ni les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU de 1993 n'ont privé l'Azerbaïdjan de son droit fondamental à la légitime défense que lui reconnaît l'article 51 de la Charte des Nations Unies, qui s'est concrétisé une fois pour toutes face à l'agression et à l'occupation continues de nos territoires par l'Arménie, déclarées illégales par le Conseil de sécurité.

Dans les circonstances susmentionnées, l'Azerbaïdjan est contraint de défendre ses citoyens et son territoire contre l'agression armée de l'Arménie. La position azerbaïdjanaise est impeccable du point de vue juridique, politique et moral puisque l'Azerbaïdjan intervient sur son territoire, qui est internationalement reconnu, pour repousser une attaque armée extérieure de l'Arménie et en l'absence de toute condamnation de la puissance occupante ou d'efforts de médiation efficaces de la part du Groupe de Minsk de l'OSCE.

Nos objectifs militaires sont de protéger les civils azerbaïdjanais innocents et de prévenir de nouvelles pertes en vies humaines en neutralisant la présence illégale des forces armées arméniennes dans les territoires azerbaïdjanais occupés et d'instaurer une paix durable dans notre pays et notre région.

Je tiens à informer le Conseil permanent que les forces armées azerbaïdjanaises ont commencé à s'acquitter avec succès des tâches définies par le Président azerbaïdjanais et qu'elles ont libéré une partie des territoires azerbaïdjanais occupés.

L'administration du Président, du Ministère de la défense et du Ministère des affaires étrangères de l'Azerbaïdjan organise régulièrement des points de presse et des séances d'information sur la contre-offensive militaire menée tout le long du périmètre de la ligne de contact, dans le plein respect du droit international humanitaire, en particulier des Conventions de Genève de 1949 et de leurs protocoles additionnels.

Il convient de souligner que les spéculations sur l'utilisation de mercenaires et la participation de tiers à l'opération militaire menée du côté azerbaïdjanais sont sans fondement. Les seules forces qui mènent cette opération sont les forces armées azerbaïdjanaises. Le moral et la motivation de ces forces armées et du peuple azerbaïdjanais sont très élevés et la détermination de notre nation à libérer nos territoires occupés est inébranlable.

L'Azerbaïdjan est résolu à poursuivre l'opération de contre-offensive jusqu'à ce que sa souveraineté et son intégrité territoriale soient pleinement rétablies et que toutes les menaces et tous les risques pour la sûreté et la sécurité du peuple azerbaïdjanais soient dissipés. Dès que la présence illégale des forces armées arméniennes sur nos territoires aura été éliminée, l'Azerbaïdjan sera prêt à engager un dialogue avec les pays partenaires et la communauté internationale sur les efforts de reconstruction et de relèvement des territoires touchés par le conflit. Nous espérons qu'à ce stade, la région pourra bénéficier de meilleures perspectives de coopération et de développement.

L'Azerbaïdjan tient à remercier sincèrement les pays et les organisations internationales qui lui ont apporté résolument leur appui de principe à sa juste cause et sa lutte dans la guerre patriotique. Cette épreuve a constitué un sérieux test pour notre amitié et la suprématie du droit international et l'Azerbaïdjan n'oubliera jamais votre soutien. Je tiens en particulier à exprimer ma gratitude au peuple et au gouvernement de la Turquie fraternelle, qui, à différents niveaux, s'est associée à la nation azerbaïdjanaise sur cette voie. Nous sommes fiers d'avoir un pays frère et allié comme la Turquie qui se tient aux côtés de l'Azerbaïdjan pour la justice et la sécurité.

L'Azerbaïdjan comprend que le cheminement vers une région sans conflit et sans occupation peut être pénible, profondément douloureux et désespérant pour le peuple de notre pays voisin, l'Arménie, qui s'égaré depuis des générations dans les rêves d'expansionnisme territorial des régimes précédents et actuels fondés sur la discrimination à l'égard des Azerbaïdjanais. Cependant, la patience de la nation azerbaïdjanaise a été suffisamment mise à rude épreuve par l'occupation continue de ses territoires pour espérer un changement de mentalité de l'actuel régime arménien, y compris avec le soutien du Groupe de Minsk. Malheureusement, ces attentes n'ont pas été satisfaites et nous ne voyons aucun autre moyen de restaurer l'intégrité territoriale de l'Azerbaïdjan qui a été violée. La nation azerbaïdjanaise, comme beaucoup d'autres pays dans le monde, ne revendique aucune terre chez ses voisins, mais elle ne cédera pas un pouce de la sienne à qui que ce soit.

Il reste un moyen pour la génération actuelle d'Arméniens d'éviter des pertes massives en vies humaines, celui du retrait immédiat, complet et inconditionnel des forces armées arméniennes des territoires azerbaïdjanais occupés. Il s'agit d'une exigence du Conseil de sécurité de l'ONU. L'Azerbaïdjan appelle les pays qui se sont exprimés en faveur de l'établissement d'un cessez-le-feu à persuader les dirigeants arméniens d'abandonner leur politique revancharde et populiste et d'épargner des milliers de vies.

Nous espérons que le Groupe de Minsk de l'OSCE sera au moins en mesure de comprendre pleinement le sérieux des intentions de l'Azerbaïdjan et demandera à l'Arménie de retirer ses troupes des territoires occupés et de faciliter le retour de la paix dans la région.

En attendant que cela se produise et que nous voyions clairement les troupes arméniennes quitter le territoire azerbaïdjanais, nous poursuivrons notre opération militaire légitime et tiendrons le Conseil permanent informé de l'évolution de la situation sur le terrain en temps utile.

La République d'Azerbaïdjan réaffirme que l'occupation militaire de son territoire ne représente pas une solution au conflit et n'aboutira jamais au résultat politique souhaité par l'Arménie. La résolution du conflit n'est possible que sur la base des normes et des principes du droit international, consacrés dans l'Acte final de Helsinki, dans le plein respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République d'Azerbaïdjan à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. L'Azerbaïdjan exclut toute solution politique au conflit en dehors de ce cadre, et sa participation au processus de règlement est uniquement basée sur cette condition.

Plus tôt l'Arménie se réconciliera avec cette réalité, plus tôt le conflit sera réglé et plus tôt les pays et populations de la région bénéficieront des perspectives de coopération et de développement économique.

Je vous prie de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de ce jour.

Merci, Monsieur le Président.



1282^e séance plénière

Journal n° 1282 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION ARMÉNIENNE

Monsieur le Président,

Je tiens à remercier la Présidence albanaise de l'OSCE d'avoir convoqué cette séance spéciale du Conseil permanent et le Président en exercice pour sa déclaration sur l'agression déclenchée par l'Azerbaïdjan contre la République de l'Artsakh. Je tiens en outre à remercier le Représentant personnel du Président en exercice pour le conflit dont la Conférence de Minsk de l'OSCE est saisie pour les informations qu'il a fournies au Conseil, bien que je pense que ces informations n'étaient pas complètes en raison de certaines contraintes auxquelles le Représentant personnel et son équipe sont soumis.

Je remercie également toutes les délégations qui ont pris la parole pour demander la cessation immédiate de la violence et le rétablissement du régime de cessez-le-feu.

Avant d'aborder la situation actuelle le long de la ligne de contact entre la République de l'Artsakh et l'Azerbaïdjan, je tiens à informer les États participants que, ce matin, les forces armées azerbaïdjanaises ont attaqué les positions des forces armées arméniennes près de la ville de Vardenis, dans l'est de l'Arménie, bombardant les villages et les localités adjacentes et déployant également leurs forces aériennes. Un autocar a été pris pour cible par un drone azerbaïdjanais et l'infrastructure civile a été bombardée. Avec l'encouragement actif et le soutien politique et militaire de la Turquie, l'Azerbaïdjan a donc étendu la portée géographique des hostilités au territoire de la République d'Arménie proprement dite.

La situation à laquelle nous sommes confrontés aujourd'hui est celle d'une guerre à grande échelle. Des installations et des infrastructures civiles sont prises pour cible et bombardées en violation flagrante de toutes les normes et de tous les principes du droit humanitaire. Des personnes sont tuées et blessées.

Monsieur le Président,

L'agression militaire d'envergure menée par l'Azerbaïdjan contre la République de l'Artsakh a débuté tôt dans la matinée du 27 septembre. Les forces armées azerbaïdjanaises ont déclenché une offensive massive le long de l'ensemble de la ligne de contact. Les installations défensives de l'Armée de défense de l'Artsakh, des infrastructures et des implantations civiles, dont la capitale Stepanakert, ont été lourdement bombardées par des

chars, des hélicoptères, de l'artillerie lourde, des drones et des lance-roquettes multiples, y compris d'un calibre de 300 mm et plus. En outre, des avions de combat F-16 turcs – qui avaient été déployés en Azerbaïdjan sous le prétexte de mener des exercices militaires conjoints d'envergure à la suite de l'offensive azerbaïdjanaise des 12 au 16 juillet et maintenus sur place après la fin des exercices – ont été repérés près de la ligne de contact.

Monsieur le Président,

L'Azerbaïdjan n'a jamais fait le moindre mystère de son objectif stratégique de résoudre le conflit du-Haut-Karabakh par la force, en maintenant la tension à un niveau élevé le long de la ligne de contact et de la frontière d'État entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan. Pendant et après l'offensive de juillet, la présence militaire turque en Azerbaïdjan a commencé à se développer, renforçant encore les aspirations belligérantes de l'Azerbaïdjan.

Bien que l'Azerbaïdjan tente de présenter son agression comme étant menée « en réponse aux actions de l'Arménie », il existe de nombreuses preuves du contraire. Je citerai à cet égard la décision des autorités azerbaïdjanaises de rappeler pour « formation militaire » des réservistes démobilisés depuis longtemps du service actif, ou le fait que les autorités azerbaïdjanaises aient commencé le 21 septembre à confisquer des camionnettes à leurs propriétaires pour les besoins de l'armée. En outre, le 25 septembre, le Ministère de la défense de la République d'Azerbaïdjan a rejeté la demande du Représentant personnel du Président en exercice d'organiser une surveillance du cessez-le-feu le long de la ligne de contact.

Tous ces faits prouvent sans aucun doute que l'Azerbaïdjan se préparait à une offensive militaire, qu'il a finalement lancée le 27 septembre. Qui plus est, personne à cette séance n'a été jusqu'à présent en mesure de me donner une quelconque explication logique des raisons pour lesquelles l'Arménie ou la République de l'Artsakh auraient dû déclencher l'agression. Il s'agit d'une lutte existentielle pour le peuple arménien, tant dans l'Artsakh qu'en République d'Arménie, et nous sommes destinés à l'emporter sur les agresseurs.

Monsieur le Président,

La délégation arménienne a exprimé à maintes reprises ses préoccupations au sujet de la politique et des actions déstabilisatrices de la Turquie dans la région élargie du Moyen-Orient en général et dans le Caucase du Sud en particulier. Le 30 juillet, au titre des affaires courantes de la 1277^e séance plénière du Conseil permanent, nous avons soulevé la question de la politique agressive et des élans militaires de la Turquie en tant que facteur déstabilisateur dans le Caucase du Sud.

À cette séance du 30 juillet, nous avons également informé les États participants des exercices militaires menés conjointement par l'Azerbaïdjan et la Turquie immédiatement après l'offensive militaire azerbaïdjanaise du début de ce mois contre le secteur nord-est de la frontière d'État de l'Arménie, et exprimé nos vives préoccupations à ce sujet. Ces exercices ont fait intervenir des milliers de militaires et des centaines de véhicules blindés de combat, ainsi que l'artillerie et l'aviation militaire, y compris des drones. Nous avons par la suite signalé que la Turquie avait maintenu du personnel et du matériel militaires en Azerbaïdjan après la fin de ces exercices.

Il est bien connu que la Turquie soutient l'Azerbaïdjan dans le contexte du conflit du Haut-Karabakh depuis les années 1990, lorsqu'elle a imposé un blocus terrestre à la République d'Arménie. La nature du soutien de la Turquie à l'agression azerbaïdjanaise a toutefois évolué : il se caractérise désormais par une présence militaire turque directe sur le terrain. Nous sommes fermement convaincus que la Turquie a attisé le sentiment militariste en Azerbaïdjan et, en particulier, qu'elle a été à l'origine de l'agression actuelle par sa rhétorique belliqueuse et qu'elle fournit un appui technique et militaire : à titre d'exemple, les forces armées azerbaïdjanaises combattent à l'aide d'armes turques, y compris des drones et des avions de combat.

Après le début de l'offensive militaire d'envergure lancée par l'Azerbaïdjan contre le Haut-Karabakh, la Turquie a une fois de plus assuré l'Azerbaïdjan de son soutien politique et militaire sans réserve.

S'agissant du soutien politique, le 27 septembre, peu après les premières attaques, le Président turc, Recep Tayyip Erdoğan, a fait une déclaration adressée à son homologue azerbaïdjanais, Ilham Aliyev, dans laquelle il a exprimé le soutien unilatéral de la Turquie à l'Azerbaïdjan fondé sur le concept « une nation, deux États ». Le Président Erdoğan est allé encore plus loin en affirmant que l'Arménie constituait la principale menace à la paix et à la sécurité de la région. Ces déclarations prononcées par le dirigeant d'un État qui est impliqué militairement sur le territoire de ses voisins ou menace les intérêts légitimes d'autres États sont, c'est le moins qu'on puisse dire, d'un cynisme incroyable.

De surcroît, le Ministre turc des affaires étrangères, Mevlüt Çavuşoğlu, a déclaré que la Turquie était prête à soutenir l'Azerbaïdjan non seulement à la table des négociations, mais aussi sur le champ de bataille. L'un des principaux conseillers du Président Erdoğan, İnur Cervik, a assuré le Gouvernement azerbaïdjanais du soutien de la Turquie, peu importe jusqu'où il irait, insistant sur le fait que l'Azerbaïdjan était libre d'agir comme il le souhaitait. Numan Kurtulmuş, Vice-Président du Parti de la justice et du développement, parti au pouvoir en Turquie, a souligné que la Turquie percevait les problèmes de l'Azerbaïdjan comme étant ses problèmes : « L'Arménie se livre à des provocations. Nous considérons les attaques contre l'Azerbaïdjan comme une attaque contre la Turquie. » Il a ensuite ajouté : « Nous ferons tout pour aider l'Azerbaïdjan, pays frère. En fin de compte, il emportera son combat. »

S'agissant de l'assistance militaire, le 27 septembre, deux avions militaires turcs et azerbaïdjanais ont procédé à au moins six vols pour transférer du fret militaire. Quatre vols ont été effectués par un Airbus A400M-180 turc et deux par un Ilyushin IL-76TD azerbaïdjanais. En outre, un autre avion Ilyushin (IL-76TD-90VD), appartenant dans ce cas-ci à la compagnie azerbaïdjanaise Silk Way Airlines, a effectué un vol cargo entre la Turquie, Israël et l'Azerbaïdjan.

Qui plus est, selon des informations crédibles persistantes, des combattants terroristes syriens seraient recrutés par la Turquie et ses affiliés locaux en vue d'être déployés en Azerbaïdjan. Ce n'est pas une surprise, car c'est une tactique que la Turquie a déjà utilisée en Libye. Quelque 4 000 de ces combattants recrutés pour lutter contre l'Arménie et l'Artsakh auraient été envoyés par la Turquie en Azerbaïdjan au 23 septembre. Hier déjà, un certain nombre de médias internationaux ont traité cette question. Il n'est pas surprenant que les seuls pays qui nient ces informations soient la Turquie et l'Azerbaïdjan.

La Turquie apporte également tout son soutien politique et en matière de propagande à l'Azerbaïdjan au plus haut niveau. Début septembre, la Turquie et l'Azerbaïdjan sont convenus de créer une plateforme médiatique commune pour échanger des informations, des spécialistes et des opinions, ainsi que pour contribuer à promouvoir les deux pays dans le monde entier grâce aux médias sociaux. Comble de l'ironie, depuis le 27 septembre, date à laquelle l'Azerbaïdjan a lancé son agression à grande échelle contre l'Artsakh, tous les médias sociaux ont été bloqués dans le pays. La population azerbaïdjanaise ne peut donc recevoir aucune information fiable.

La position de la Turquie ne nous surprend pas. Les sentiments de ce pays à l'égard de l'Arménie et du peuple arménien ne sont un secret pour personne, que ce soit d'ailleurs à cette réunion ou dans le monde en général. La déclaration que vient de prononcer le Représentant permanent de la Turquie montre que lorsque les responsables turcs parlent de valeurs et de moralité, ils discréditent ces notions.

La Turquie, qui a anéanti il y a un siècle le peuple arménien dans sa patrie historique – un crime contre l'humanité qu'elle continue de nier à ce jour – soutient maintenant l'Azerbaïdjan de toutes les manières possibles en vue de commettre un acte génocidaire similaire dans le Caucase du Sud.

Depuis l'offensive de juillet – voire même avant cette date – et plus encore aujourd'hui, il est évident pour tout le monde que la Turquie participe aux actions militaires de l'Azerbaïdjan. Elle se sert du conflit du Haut-Karabakh comme prétexte pour étendre son influence dans la région et au-delà et, en particulier, pour transformer le Caucase du Sud en une zone de son influence politique et militaire exclusive. Cette approche cadre parfaitement avec la grande stratégie ou, devrais-je dire, le grand rêve du Président turc Erdoğan, qui souhaite refaire vivre l'Empire ottoman. La guerre menée dans l'Artsakh aujourd'hui marque le retour du fantôme de cet empire qui, il y a 105 ans, a planifié et exécuté le génocide arménien. Nous ne pouvons en aucun cas laisser se répéter ce crime monstrueux.

Chers collègues,

Il y a quelques minutes, le Ministère arménien de la défense a signalé qu'un avion de chasse F-16 turc avait attaqué un SU-25 arménien dans l'espace aérien arménien, portant ainsi le conflit à un niveau inédit. L'engagement de combat d'un avion appartenant à la Turquie, pays membre de l'OTAN, contre le territoire souverain de l'Arménie témoigne du niveau élevé d'irresponsabilité de la Turquie et de la véritable nature de ce pays.

La Turquie devrait immédiatement retirer son armée, y compris son armée de l'air, de l'Azerbaïdjan. Nous pensons qu'il est grand temps que la communauté internationale réexamine sa politique d'apaisement et prenne les mesures nécessaires pour dissuader fermement la Turquie de poursuivre son action destructrice. Si la communauté internationale n'agit pas résolument maintenant, nous atteindrons bientôt le point de non-retour.

Monsieur le Président,

L'Arménie a été et reste un fervent partisan du mandat et des activités des Coprésidents du Groupe de Minsk de l'OSCE et du Représentant personnel du Président en

exercice, qui visent à aider les parties à trouver une solution pacifique au conflit du Haut-Karabakh.

Nous avons pris note de la déclaration faite par les Coprésidents le 27 septembre, dans laquelle ils « [ont] condamnent [condamné] fermement le recours à la force » et appelé les parties « à cesser immédiatement les hostilités » et « à prendre toutes les mesures nécessaires pour stabiliser la situation sur le terrain ». La dernière en date des agressions de l'Azerbaïdjan contre l'Artsakh et l'Arménie constitue une grave violation des accords de cessez-le-feu trilatéraux de 1994 et 1995 ainsi que d'autres engagements. Je tiens à souligner une fois de plus, à l'intention de la délégation azerbaïdjanaise, que ces accords de cessez-le-feu ont été signés entre le Haut-Karabakh, l'Azerbaïdjan et l'Arménie. C'est quelque chose que l'Azerbaïdjan devrait toujours garder à l'esprit. Toutefois, au lieu de revoir sa position non constructive et maximaliste sur un certain nombre de questions liées au processus de paix, l'Azerbaïdjan, avec le soutien et l'encouragement sans réserve de la Turquie, recourt à la tactique consistant à critiquer autrui, y compris les coprésidents, et à leur reprocher le manque de progrès dans les négociations de paix en menaçant de s'en retirer et de déclencher une nouvelle guerre pour les territoires du Haut-Karabakh. Cette stratégie perdure depuis de nombreuses années. L'Azerbaïdjan paiera un prix élevé pour avoir déclenché cette guerre et déstabilisé la région, un prix qui devrait être à la fois politique et militaire. Le bilan des victimes azerbaïdjanaises illustre d'ores et déjà l'inconscience de la politique du Président Aliyev consistant à légitimer son emprise et celle de sa famille sur le pouvoir en envoyant le peuple de son pays mourir au combat.

Monsieur le Président,

Les tentatives de régler le conflit du Haut-Karabakh par la force n'ont pas arrangé les choses dans les années 1990 ou en 2016 et elles ne le feront pas non plus maintenant. Elles ne feront que causer de nouvelles souffrances et destructions, rendant la perspective d'un règlement pacifique encore plus inatteignable.

Encore une fois, nous pensons que, dans la situation actuelle, les Coprésidents devraient se rendre immédiatement dans la région afin de s'acquitter de leur mandat international directement sur le terrain, de concert avec le Représentant personnel du Président en exercice. L'Arménie est disposée à aider par tous les moyens possibles à organiser une visite des Coprésidents, et si quiconque entrave une telle visite ou s'y oppose, ils doivent le faire savoir clairement et publiquement.

Nous partageons la position de longue date des Coprésidents et de nombreux autres selon laquelle il n'y a pas d'alternative à une solution pacifique négociée au conflit. Nous sommes par conséquent convaincus que les Coprésidents du Groupe de Minsk et les États participants de l'OSCE devraient hausser le ton et exhorter ceux qui ont déclenché cette guerre à rétablir le cessez-le-feu et à revenir à la quête d'un règlement politique et diplomatique. Le prix énorme que les peuples de la région paient pour cette aventure militaire du dirigeant azerbaïdjanais autoritaire devrait servir de signal d'alarme à tous, indiquant l'urgence qu'il y a de prendre des mesures concrètes sans tarder.

Merci.